

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

CABINET
Pôle sécurité intérieure

dossier suivi par :
Mme Nathalie DIERX
☎ 05.62.56.65.28
fax : 05.62.56.65.19
nathalie.dierx@hautes-pyrenees.gouv.fr

déclaration de détention (catégories C) ou demande d'enregistrement (catégories D)

- copie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto/verso ou passeport) en cours de validité, (*)
- copie du permis de chasser accompagné de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente,
- ou, copie d'une licence de tir ou de ball-trap, portant le cachet et la signature du médecin.

Pour un mineur :

- attestation sur l'honneur établie par la personne exerçant l'autorité parentale, autorisant le mineur à acquérir et à détenir une arme de catégorie C et/ou D,
- la copie de sa pièce d'identité. (*)

Les dossiers sont à adresser par voie postale ou à déposer au service des armes de la préfecture sur rendez-vous le mardi matin et jeudi matin

(*) attention la copie du permis de conduire n'est pas acceptée.